

D 2025 01 23 001

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 23 Janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents :** O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, A. BOUSSER, J-O. RABOT, P. GUINOT, J. DIZERENS, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

**Absents excusés:** Michèle GALLET, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, G. MASRARI, H. GRANGE

**Absents :** V. KRYK, C. TOWNSEND, M.-LAPTEVA, L. JACQUEMET

**Procurations:** Michèle GALLET à M. GALLET, PALINIEWICZ à M-C. ROCH, M. GRENIER à J. DAZIN, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

**Assistaient:** I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

## 1. Administration générale – Validation du nouveau logo de la commune

Vu la délibération D 2023 20 11 119 du 23 novembre 2023 relative à l'attribution du marché à « Luth médiation » de la prestation de service de mise en valeur de l'identité communale.

Considérant qu'une partie de la prestation comprenait la création d'un nouveau logo pour la commune d'Ornex,

Un groupe de travail constitué des services municipaux et d'élus s'est réuni et a travaillé sur l'identité de la commune, ses valeurs, ses atouts et ce qui la caractérise. De ce travail sont ressortis deux pistes créatives principales, dont une seule a été retenue.

Après plusieurs réunions de travail, un logo a été retenu par le groupe de travail.

Ce dernier a fait l'objet d'une présentation en commission communication le 4 décembre 2024, ainsi qu'à la séance du conseil municipal du 12 décembre 2024.

Mme Alexandra STEENHOUDT du cabinet YLOS, architecte de la communication accompagne la commune dans sa démarche et a travaillé en lien avec le groupe de travail, une proposition alternative au logo présenté le 12 décembre.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de choisir entre la première version du logo (initiale) et sa variante présentée en séance.

Après discussion il s'avère que la variante (logo 2) nécessiterait une adaptation dans sa police de caractère de manière à ce que le « N » soit plus ressemblant à un « N » et moins à un « M » comme c'est le cas pour la majorité des conseillers.

Monsieur le Maire met aux voix :

- Logo 1 : **0** voix

- Logo 2 sous réserve de la modification de la police de caractère de la lettre « N » de ORNEX : **17** voix (O. GUICHARD, M. FOURNIER, Y. DUMAS, M. CHALENDAR + *procuration* H. GRANGE, P. GUINOT + *procuration* G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, R. OTZENBERGER, J-O. RABOT, M-C. ROCH + *procuration* J-M. PALINIEWICZ, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, C. BIOLAY, M. GIRIAT)

- Abstentions : **1** voix (Michèle GALLET)

- Contre : **5** voix (J. DAZIN + *procuration* de M. GRENIER, D. GANNE, M. GALLET, A. NEUSSER)

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de ses membres votants :

- **VALIDE** le nouveau logo de la commune (variante n° 2)
- **DIT** qu'après élaboration de la nouvelle charte graphique de la commune qui va en découler, seul ce logo sera utilisé, dans toutes ses déclinaisons de couleur et de pictogrammes

Fait à Ornex, le 30 janvier 2025

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 31 Janvier 2025  
Affiché le : 31 Janvier 2025

Olivier GUICHARD  
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.